

Smilax à feuilles rondes

Déclaration du gouvernement en réponse au programme de rétablissement



Photo : Michael Oldham

La protection et le rétablissement des espèces en péril en Ontario

Le rétablissement des espèces en péril est un volet clé de la protection de la biodiversité en Ontario. La *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD) représente l'engagement juridique du gouvernement de l'Ontario envers la protection et le rétablissement des espèces en péril et de leurs habitats.

Aux termes de la LEVD, le gouvernement de l'Ontario doit veiller à ce qu'un programme de rétablissement soit élaboré pour chaque espèce inscrite sur la liste des espèces en voie de disparition ou menacées. Un programme de rétablissement offre des conseils scientifiques au gouvernement à l'égard de ce qui est nécessaire pour réaliser le rétablissement d'une espèce.

Dans les neuf mois qui suivent l'élaboration d'un programme de rétablissement, la LEVD exige que le gouvernement publie une déclaration qui résume les mesures que le gouvernement de l'Ontario prévoit prendre en réponse au programme de rétablissement et ses priorités à cet égard. Cette déclaration est la réponse du gouvernement de l'Ontario aux conseils scientifiques fournis dans le programme de rétablissement. En plus de la stratégie, la déclaration du gouvernement a pris en compte (s'il y a lieu) les commentaires formulés par les parties intéressées, les autres autorités, les collectivités et organismes autochtones, et les membres du public. Elle reflète les meilleures connaissances scientifiques et locales accessibles actuellement, dont les connaissances traditionnelles écologiques là où elles ont été partagées par les communautés et les détenteurs de savoir autochtones. Elle pourrait être modifiée en cas de nouveaux renseignements. En mettant en œuvre les mesures prévues à la présente déclaration, la LEVD permet au gouvernement de déterminer ce qu'il est possible de réaliser, compte tenu des facteurs sociaux, culturels et économiques.

Le smilax à feuilles rondes est une plante grimpante vivace et longévive; ses longues tiges sont munies de vrilles qui lui permettent de former des enchevêtrements sur le sol ou de grimper aux arbustes et aux arbres jusqu'à une hauteur de cinq mètres ou plus. Ses vignes produisent des grappes de petites fleurs verdâtres au printemps. Son fruit est une baie ronde de couleur bleu-noir.

Le programme de rétablissement pour le smilax à feuilles rondes (*Smilax rotundifolia*) en Ontario a été achevé le 7 décembre 2018.

Protection et rétablissement du smilax à feuilles rondes

Le smilax à feuilles rondes est inscrit comme une espèce menacée aux termes de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition* (LEVD), qui protège tant la plante que son habitat. La LEVD interdit à quiconque de nuire à l'espèce ou de la harceler et d'endommager ou de détruire son habitat sans autorisation. Une telle autorisation exigerait que des conditions établies par le gouvernement de l'Ontario soient respectées.

À l'échelle mondiale, le smilax à feuilles rondes est présent dans tout le centre et l'est de l'Amérique du Nord. L'aire de répartition de l'espèce s'étend depuis le sud-ouest de l'Ontario vers l'ouest jusqu'au Kansas, jusqu'au golfe du Mexique au sud, vers l'est jusqu'à l'océan Atlantique, et au nord jusqu'au sud de la Nouvelle-Écosse. L'espèce est communément rencontrée sur l'ensemble de son aire de répartition aux États-Unis, bien qu'elle soit considérée comme étant vulnérable dans l'Illinois.

Au Canada, le smilax à feuilles rondes se rencontre dans le sud-ouest de l'Ontario et dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse. En Ontario, l'espèce n'est présente que dans trois régions : les comtés d'Essex et de Norfolk, et la région de Niagara. Il existe 14 populations subsistantes dans la zone carolinienne, dans le sud de l'Ontario. Treize de ces populations ont été confirmées comme étant présentes depuis 2017. Quant à elle, la population qui reste a fait l'objet d'un recensement pour la dernière fois en 2013. On compte trois autres populations qui sont classées comme étant historiques, mais que l'on présume subsistantes, en raison de l'habitat convenable qui subsiste à ces emplacements. Toutefois, ces régions n'ont pas fait l'objet de recensements récents en vue de confirmer la présence ou l'absence de l'espèce. Une population avait été recensée à la pointe Pelée à la suite de la collecte d'un échantillon dans les années 1800; on croit toutefois que l'espèce est aujourd'hui disparue.

Le smilax à feuilles rondes est une plante grimpante vivace qui pousse habituellement dans le sous-étage et dans les clairières des forêts au sol humide, en terrain inondé de façon saisonnière. Il a été signalé dans une petite variété de types d'écosystèmes marécageux ou forestiers, secs et humides, et sa présence est toujours associée à un couvert forestier majoritairement constitué d'un mélange de feuillus et de conifères. L'espèce tolère très bien l'ombre, mais pousse le mieux dans les lisières de forêts ou dans les forêts qui présentent des ouvertures dans le couvert forestier créées par de légères perturbations (exploitation forestière modérée, petits incendies, etc.). Bien que l'espèce ait été observée dans de

hautes terres sèches aux États-Unis, l'étalement de sa population semble confiné à la frontière nord de son aire de répartition en raison du taux d'humidité présente dans le sol.

Le smilax à feuilles rondes est capable de se reproduire à la fois par voie sexuée en produisant des graines fertiles, et par voie végétative en produisant des pousses à partir de tiges souterraines. Les plantes sont dioïques, ce qui signifie que chacune d'elles ne porte que des fleurs mâles ou femelles. Par conséquent, pour se reproduire par voie sexuée, le smilax à feuilles rondes doit être pollinisé par une autre plante du sexe opposé. Le sexe des plantes de chaque communauté a été documenté chez 8 des 14 populations ontariennes existantes. On a déterminé que trois populations ne contenaient que des plantes mâles, une ne contenait que des femelles et les quatre autres contenaient les deux sexes. On a également constaté qu'une population historique comprenait les deux sexes en 1989, mais que, s'il en existait encore, la situation pourrait avoir changé. Les rapports de masculinité des populations de smilax à feuilles rondes où la présence des deux sexes sont inconnus. Ces rapports de masculinité peuvent être influencés par divers facteurs environnementaux ou génétiques. Lorsqu'il n'y a qu'un seul sexe, les données probantes disponibles suggèrent qu'il s'agit très probablement du résultat de la colonisation d'un site par un seul individu se reproduisant de façon asexuée, mais cela n'a pas été étudié dans les populations ontariennes. Il y a peu de renseignements indiquant lesquels de ces facteurs, le cas échéant, peuvent avoir une influence sur le smilax à feuilles rondes en Ontario.

Le smilax à feuilles rondes dépend de la pollinisation par une variété d'insectes, y compris les moustiques, les petites mouches et les abeilles. De récentes études laissent croire que l'absence de pollinisation naturelle est attribuable au faible taux de visite par des insectes pollinisateurs observé aux fleurs mâles et femelles. Des études menées sur des populations choisies laissent croire que l'espèce produit moins de fruits que les autres plantes semblables et qu'elle est moins broutée par des animaux sauvages durant l'hiver, ce qui pourrait se traduire par une diminution de la dispersion des semences.

Le smilax à feuilles rondes semble tolérer des perturbations modérées de l'étage supérieur où il pousse ou, dans le cas des semis, de la couche de sol. La plante a démontré sa capacité à résister à l'endommagement du couvert forestier, à un certain degré, pourvu que son système racinaire demeure intact et que les conditions demeurent favorables à sa croissance. La plus importante menace qui pèse sur le smilax à feuilles rondes est l'aménagement des terres, qui se traduit par l'élimination des terres boisées et des marécages qui lui fournissent l'habitat sur lequel il dépend. Historiquement, une importante partie de la forêt dans l'aire de répartition provinciale de l'espèce a été abattue à des fins agricoles, et l'habitat

forestier restant est extrêmement fragmenté, ce qui réduit les possibilités de pollinisation croisée de l'espèce, ainsi que la dispersion des semences selon des conditions de croissance favorables. Le plus important facteur limitatif découlant de la fragmentation de son habitat est la réduction de la diversité génétique des populations unisexuées, ce qui devrait réduire leur viabilité à long terme.

Bien que l'espèce puisse tolérer les perturbations modérées, et même en tirer profit, l'exploitation forestière intensive, l'utilisation de véhicules tout-terrain (VTT) hors sentier et le broutage excessif par les cerfs sont tous susceptibles d'endommager des plants individuels et d'altérer de façon défavorable les conditions de croissance à proximité des populations établies. L'ouverture excessive du couvert forestier ou la variation brusque des conditions environnementales peuvent avoir une incidence directe sur la répartition sexuelle et peuvent modifier le taux d'humidité du sol, de sorte qu'il ne soit plus convenable à la survie de l'espèce. Par ailleurs, la suppression des processus naturels de perturbation et l'absence de pratiques de gestion forestière pour stimuler les forêts peuvent se traduire par une fermeture du couvert forestier et un ombrage excessif, ce qui pourrait entraver la dispersion et l'établissement des plants. Les activités humaines qui modifient le drainage du sol, comme le creusage de fossés, la modification de l'écoulement de ruisseaux, l'aménagement de bermes et les pratiques en matière d'irrigation peuvent aussi modifier le taux d'humidité du sol, ce qui pourrait rendre les plants plus vulnérables à des dommages causés par le cycle de gel-dégel subi durant le printemps. Parmi les autres menaces possibles pour le smilax à feuilles rondes, on dénote les activités de développement et de défrichage des terres qui empiètent sur la lisière de l'habitat occupé par l'espèce, ainsi que les dommages accidentels attribuables à la gestion des couloirs de transport d'électricité et de la gestion des cultures. Les plantes envahissantes comme l'alliaire officinale (*Alliaria petiolata*), le nerprun bourdaine (*Frangula alnus*), le nerprun cathartique (*Rhamnus cathartica*), le rosier multiflore (*Rosa multiflora*) et le chèvrefeuille de Tartarie (*Lonicera tatarica*) peuvent également constituer une menace pour le smilax à feuilles rondes en lui livrant concurrence pour des ressources. Les insectes indigènes et les petits herbivores peuvent aussi se nourrir de la plante.

D'autres recherches seront nécessaires pour améliorer les connaissances sur le statut de chaque population et sur la dynamique des populations à long terme, pour déceler les facteurs qui limitent la fécondation, la germination et l'établissement de jeunes plants, ainsi que pour identifier les méthodes optimales pour traiter les facteurs limitant la reproduction sexuée. La recherche comprendra la détermination de méthodes de propagation appropriées pour les populations de même sexe et l'évaluation de méthodes de pollinisation artificielle dans tous les sites occupés, le cas échéant.

Les populations du smilax à feuilles rondes en Ontario ont peut-être toujours été peu nombreuses, et ces populations semblent être persistantes à long terme. Les mesures de rétablissement du smilax à feuilles rondes seront donc concentrées sur le maintien des populations existantes et sur le soutien de leur reproduction naturelle et durable par la gestion des menaces directes qui pèsent sur l'espèce et de ses limites biologiques. Le gouvernement appuie des mesures de rétablissement du smilax à feuilles rondes qui visent l'amélioration des connaissances sur l'espèce, la gestion de l'habitat, des facteurs limitants et des menaces, et la promotion d'activités ayant pour but d'informer et de faire participer les propriétaires fonciers et des membres du public qui sont utilisateurs, propriétaires ou gestionnaires de terres qui abritent l'espèce.

Objectif du programme de rétablissement du gouvernement
L'objectif du gouvernement pour le rétablissement du smilax à feuilles rondes est de maintenir l'aire de répartition de l'espèce en Ontario et de soutenir la viabilité des populations naturelles en s'attaquant aux menaces et aux limites. Le gouvernement favorise l'accroissement des populations de même sexe dans la mesure du possible et étudie la nécessité et la faisabilité d'augmenter les populations mixtes.

Mesures

La protection et le rétablissement des espèces en péril sont une responsabilité partagée. Aucune agence ni aucun organisme n'a toutes les connaissances, l'autorité, ni les ressources financières pour protéger et rétablir toutes les espèces en péril de l'Ontario. Le succès sur le plan du rétablissement exige une coopération intergouvernementale et la participation de nombreuses personnes, organismes et collectivités. En élaborant la présente déclaration, le gouvernement a tenu compte des démarches qu'il pourrait entreprendre directement et de celles qu'il pourrait confier à ses partenaires en conservation, tout en leur offrant son appui.

Mesures menées par le gouvernement

Afin de protéger et de rétablir le smilax à feuilles rondes, le gouvernement entreprendra directement les mesures suivantes :

- Continuer de mettre en œuvre le Plan stratégique contre les espèces envahissantes de l'Ontario pour prendre en charge les espèces envahissantes (par exemple, Alliaire officinale) qui menacent le smilax à feuilles rondes.
- Renseigner les autres organismes et autorités qui prennent part aux processus de planification et d'évaluation environnementales quant aux exigences de protection prévues à la LEVD.

- Encourager la soumission de données sur le smilax à feuilles rondes au dépôt central de l'Ontario par le biais de projets scientifiques entre citoyens, desquels il reçoit des données (comme iNaturalist), ou directement, par l'entremise du Centre d'information sur le patrimoine naturel.
- Entreprendre des activités de communication et de diffusion afin d'augmenter la sensibilisation de la population quant aux espèces en péril en Ontario.
- Continuer de protéger le smilax à feuilles rondes et son habitat par l'application de la LEVD.
- Appuyer les partenaires en conservation, et les organismes, municipalités et industries partenaires et les collectivités autochtones, pour qu'ils entreprennent des activités visant à protéger et rétablir le smilax à feuilles rondes. Ce soutien prendra la forme de financement, d'ententes, de permis avec des conditions appropriées, et de services.
- Encourager la collaboration, et établir et communiquer des mesures prioritaires annuelles pour l'appui gouvernemental afin de réduire le chevauchement des travaux.
- Procéder à un examen des progrès accomplis en matière de protection et de rétablissement du smilax à feuilles rondes dans les cinq ans suivant la publication du présent document.

Mesures appuyées par le gouvernement

Le gouvernement appuie les mesures suivantes qu'il juge comme étant nécessaires à la protection et au rétablissement du smilax à feuilles rondes. Le programme d'intendance des espèces en péril pourrait accorder la priorité aux mesures identifiées comme étant « hautement prioritaires » aux fins de financement. Lorsque cela est raisonnable, le gouvernement tiendra également compte de la priorité accordée à ces mesures lors de l'examen et de la délivrance d'autorisation en vertu de la *Loi de 2007 sur les espèces en voie de disparition*. On encourage les autres organismes à tenir compte de ces priorités lorsqu'ils élaborent des projets ou des plans d'atténuation relatifs à des espèces en péril.

Secteurs d'intervention : Recherche et surveillance

Objectif : Améliorer les connaissances sur la répartition, l'abondance, la composition des populations et les conditions de l'habitat du smilax à feuilles rondes en Ontario.

De récents recensements de populations existantes de smilax à feuilles rondes ont fourni de précieux renseignements quant à l'abondance de l'espèce à plusieurs emplacements connus et au sexe des individus observés à ces emplacements. Ces renseignements pourront servir à déterminer les populations devant faire l'objet de mesures de rétablissement prioritaires, en particulier les populations unisexuées, celles n'offrant aucun indice

de l'établissement de jeunes plants, ou celles qui sont très éloignées des autres populations locales. Les populations incapables de se reproduire par voie sexuée pourraient être moins capables de s'adapter aux conditions changeantes du site et moins diversifiées sur le plan génétique. La collecte continue et élargie des renseignements relatifs à la surveillance est nécessaire en vue de consigner les changements démographiques pouvant influencer sur la capacité de survie des populations. La surveillance périodique des conditions de croissance de chaque site peut également fournir de précieux renseignements quant aux facteurs ayant une incidence sur la répartition sexuelle et la reproduction devant être abordés ou gérés. On devrait aussi faire l'examen des sites où l'espèce est classée comme étant historique, mais que l'on présume subsistante (Cedar Creek, White Oak Woods et le chemin McCleod) pour déterminer si des populations subsistantes y sont présentes et pour veiller à ce qu'elles soient prises en compte dans le cadre de programmes de recherche et de surveillance.

Mesures :

1. **(Hautement prioritaire)** Élaborer et mettre en œuvre un programme de surveillance du smilax à feuilles rondes qui devrait être conçu et mis en œuvre de manière à pouvoir favoriser les activités de recherche et comprendre ce qui suit :
 - une évaluation de la détectabilité du smilax à feuilles rondes et un recensement des emplacements où l'espèce est considérée historique; et,
 - des enquêtes sur la dynamique des populations, y compris sur :
 - la génétique, y compris les effets de la faible variabilité génétique;
 - la biologie reproductive (p. ex. la pollinisation, la production de semences, la germination);
 - le recrutement (p. ex. l'incidence des perturbations sur le site, la répartition sexuelle); et,
 - les facteurs qui inhibent la croissance, y compris les espèces envahissantes et les insectes nuisibles indigènes.
2. **(Hautement prioritaire)** Mener des recherches pour trouver les méthodes optimales de gestion des populations de smilax à feuilles rondes, y compris l'augmentation (p. ex., la propagation) dans les populations de même sexe et pratiques qui augmentent les taux de pollinisation (p. ex., la pollinisation artificielle), la production, la dispersion et la germination des graines, ainsi que l'établissement des semis dans les populations mixtes.
3. Étudier la nécessité et la faisabilité d'augmenter les populations mixtes afin de s'attaquer au préjugé sur le rapport de masculinité, le cas échéant.

Secteurs d'intervention : Protection et gestion de l'habitat

Objectif : Maintenir ou améliorer la qualité de l'habitat du smilax à feuilles rondes et, lorsque possible et nécessaire, améliorer la capacité de reproduction des plants existants.

Les populations et l'habitat du smilax à feuilles rondes sont principalement présents sur des terrains privés, mais également sur des propriétés appartenant aux municipalités et à des organismes de conservation. Plusieurs habitats qui abritent l'espèce sont des terres boisées fragmentées qui sont séparés par des routes, des zones agricoles et des projets de développement. La mise en place d'une approche de collaboration est donc nécessaire pour appuyer le rétablissement de l'espèce. Le fait d'encourager le recours aux pratiques de gestion optimales auprès de nombreux secteurs et d'utilisateurs améliorera les possibilités de rétablissement à long terme.

Mesures :

4. **(Hautement prioritaire)** En collaboration avec les propriétaires fonciers et les organismes locaux, mettre en œuvre, surveiller et adapter les mesures jugées nécessaires et réalisables pour favoriser la reproduction par voie sexuée de l'espèce, notamment :
 - en augmentant les populations de même sexe (p. ex., la propagation, la pollinisation artificielle);
 - en améliorant la pollinisation, la production de semences, la dispersion, la germination et l'établissement de semis dans les populations mixtes (p. ex. la pollinisation artificielle, les semis précoces).
5. Collaborer avec les propriétaires et les gestionnaires fonciers, et les chercheurs pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer des plans de gestion et des pratiques de gestion optimales visant à maintenir ou améliorer l'habitat et la viabilité des populations du smilax à feuilles rondes là où il est présent. Les plans peuvent comprendre ce qui suit :
 - le recours à des pratiques sylvicoles qui favorisent la récolte durable tout en maintenant ou en améliorant les conditions de l'habitat **(Hautement prioritaire)**;
 - des étapes visant à minimiser les répercussions de l'utilisation des terres et de la gestion des eaux sur les régimes de drainage naturels **(Hautement prioritaire)**;
 - des stratégies visant à éliminer ou à surveiller la présence et l'incidence des plantes envahissantes (p. ex. le nerprun cathartique et l'alliaire officinale) ou des insectes nuisibles indigènes là où des populations sont présentes, ou à proximité de ces endroits; et,

- des approches en matière de gestion de l’habitat et des terres qui encouragent l’établissement et le maintien de corridors végétalisés naturels qui favorisent la survie et le mouvement d’insectes pollinisateurs qui sont nécessaires pour la reproduction sexuelle du smilax à feuilles rondes.
6. Lorsque l’occasion se présente, collaborer avec les propriétaires fonciers et les partenaires communautaires pour appuyer la protection de l’habitat du smilax à feuilles rondes par le biais de programmes existants de protection et d’intendance des terres.
 7. Mettre en œuvre des approches en vue de réduire l’incidence des activités récréatives sur le smilax à feuilles rondes et sur son habitat, y compris :
 - le déplacement des activités récréatives loin de l’espèce;
 - l’établissement de barrières physiques, le cas échéant; et,
 - l’installation d’une signalisation pour avertir les utilisateurs de la présence de l’espèce.

Secteurs d’intervention : Sensibilisation

Objectif : Renforcer la sensibilisation et encourager la participation aux efforts qui visent à minimiser les menaces qui pèsent sur le smilax à feuilles rondes.

Étant donné que le smilax à feuilles rondes se rencontre sur des terres utilisées à des fins récréatives, commerciales, agricoles et résidentielles, la sensibilisation et la participation du public sont des facteurs clés du rétablissement de l’espèce, en particulier pour orienter la gestion des menaces liées à l’utilisation inadéquate de véhicules hors route, et des dommages causés accidentellement à l’espèce dans le cadre d’activités comme la gestion des couloirs de transport d’électricité et l’enlèvement de broussailles. Une collaboration entre les organismes sera nécessaire en vue d’assurer la conscientisation des propriétaires fonciers à la présence de l’espèce. Cette collaboration mettra sur le partage des meilleurs renseignements disponibles.

Mesures :

8. Renforcer la sensibilisation à l’égard du smilax à feuilles rondes auprès des propriétaires et des gestionnaires fonciers et des utilisateurs des terres par le partage de renseignements sur :
 - les manières d’identifier l’espèce;
 - les besoins de l’espèce en matière d’habitat;
 - la protection accordée à l’espèce et à son habitat aux termes de la LEVD; et,
 - les mesures pouvant être prises pour réduire les menaces qui pèsent sur l’espèce et sur son habitat (p. ex. renseigner les utilisateurs des terres quant aux pratiques de gestion optimale pour les activités récréatives).

Mise en œuvre des mesures

Le programme d'intendance des espèces en péril offre une aide financière pour la mise en œuvre de mesures. On encourage les partenaires en conservation à discuter de leurs propositions de projets liés à la présente déclaration avec le personnel du programme. Le gouvernement de l'Ontario peut aussi conseiller ses partenaires à l'égard des autorisations exigées aux termes de la LEVD afin d'entreprendre le projet.

La mise en œuvre des mesures pourra être modifiée si les priorités touchant l'ensemble des espèces en péril changent selon les ressources disponibles et la capacité des partenaires à entreprendre des activités de rétablissement. La mise en œuvre des mesures visant plusieurs espèces sera coordonnée partout où les déclarations du gouvernement en réponse au programme de rétablissement l'exigent.

Évaluation des progrès

La *Loi sur les espèces en voie de disparition* exige que le gouvernement de l'Ontario procède à un examen des progrès accomplis en matière de protection et de rétablissement d'une espèce dans le délai précisé dans l'énoncé de réaction du gouvernement, ou si aucun délai n'est précisé, au plus tard cinq ans après la publication de l'énoncé. Cette évaluation permettra de déterminer si des rectifications sont nécessaires pour en arriver à protéger et à rétablir le smilax à feuilles rondes.

Remerciements

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui ont pris part à l'élaboration du Programme de rétablissement pour le smilax à feuilles rondes (*Smilax rotundifolia*) et pour leur dévouement en ce qui a trait à la protection et au rétablissement des espèces en péril.

Renseignements supplémentaires

Consultez le site Web des espèces en péril à ontario.ca/especesenperil
Communiquez avec Ministère de l'Environnement, de la Protection
de la nature et des Parcs

1 800 565-4923

ATS 1 855 515-2759

www.ontario.ca/fr/page/ministere-de-lenvironnement-de-la-protection-de-la-nature-et-des-parcs